



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## **UNE DÉTENTION ILLÉGALE QUI FAIT HONTE AU SÉNÉGAL**

Plus de **121 personnes**, pour la plupart des ressortissants africains et d'autres nationalités, souvent victimes de la double peine, croupissent dans une geôle de 100 mètres carrés environ au Commissariat Central du Plateau à Dakar, où ils mangent, dorment et font leurs besoins comme des animaux.

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (**RADDHO**) qui s'est rendue sur les lieux le jeudi 06 mai 2004 ;

- **Exprime** sa vive indignation par rapport aux conditions exécrables dans lesquelles sont détenues ces personnes et qui constituent une atteinte inqualifiable à la dignité humaine.
- **Estime** que la détention administrative est illégale et il convient d'y mettre définitivement un terme. En juin 2002, la RADDHO avait dénoncé une pareille situation concernant 48 détenus africains incarcérés dans les mêmes conditions au commissariat central du Plateau.
- **Exige** la libération immédiate et sans conditions de tous les détenus qui vivent dans une situation pire que celle vécue par les immigrés à SANGATTE.
- **Invite** les autorités sénégalaises et africaines pour qu'elles mettent définitivement un terme à cette situation qui viole gravement les dispositions relatives aux règles minima, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

**Fait à Dakar, le 11 mai 2004**  
**Le Secrétaire Général**